

Compte-rendu du conseil d'école du Jeudi 13 octobre 2022

Etaient présents :

Education Nationale

Excusée : Mme Morin, Inspectrice de l'Education nationale

Rased :

Psychologue scolaire : Mme Laurence Magendie

Municipalité

Monsieur Thierry Marais, Maire, Mr Josse, Adjoint au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, Mme Charlotte de Bailliencourt, Directrice Générale des Services

Périscolaire :

ATSEM : Mme Garrigou Corinne, Mme Magnaux Emilie, Mme Garrigou Juliette

Mme Ogès, Directrice du centre de loisirs

Enseignants Elémentaire :

Mme Boullard (CP), Mme Laforest (CP/CE1), Mmes Le Fort et Sanvido-Lanoué (CE1-CE2), Mme Mesnildrey (CE2/CM1), Mme Duenas (CM1/CM2), Mmes Féraud et Ryssen (CM2)

Parents titulaires élémentaire : Mme Manuelle, M. Raboin, M. Moïta, Mme Rapillard

Enseignantes Maternelle :

Mme Catinot (PS), Mme Badoux (MS/GS), Mme Hamon (MS/GS), Mme Ferré (PS/GS), Mme Sanvido-Lanoué (décharge de direction de Mme Catinot)

Parents titulaires maternelle : Mme Renard, Mme Tournemeule, Mme Peythieu

Excusées : Mme Péria, Mme Durand

① Présentation des membres du conseil d'école pour l'année 2022-2023 et vote pour la fusion des conseils des deux écoles

Municipalité : Mr Marais, maire de la commune, Mr Josse, adjoint au maire chargé des affaires scolaires et périscolaires

Equipes Enseignantes et ATSEM :

Maternelle : Mme Catinot (Enseignante titulaire de PS et Directrice), Mme Sanvido-Lanoué (décharge de Direction de Mme Catinot), Mme Badoux (enseignante titulaire classe de MS/GS), Mme Hamon (Enseignante titulaire classe de MS/GS) et Mme Ferré (enseignante titulaire classe de PS/GS)

Atsem : Mme Garrigou Juliette (classe de Mme Catinot), Mme Garrigou Corinne (classe de Mme Badoux Et classe de Mme Hamon), Mme Magnaux (classe de Mme Ferré)

Elémentaire : Mme Boullard (enseignante titulaire de la classe de CP), Mme Laforest (enseignante titulaire de la classe de CP/CE1), Mme Le Fort (enseignante titulaire de la classe de CE1-CE2), Mme Sanvido-Lanoué (complément de temps partiel de Mme Le Fort en classe de CE1-CE2 les jeudis), Mme Mesnildrey (enseignante titulaire de la classe de CE2/CM1), Mme Duenas (enseignante titulaire de la classe de CM1/CM2), Mme Féraud (directrice et enseignante titulaire de la classe de CM2, déchargée les jeudis) et Mme Ryssen (professeur stagiaire, en classe de CM2, les jeudis jusqu'au mois de mars)

Mme Magendie Laurence, psychologue scolaire nous présente- les missions du RASED. Le Rased est un service gratuit de l'Education Nationale qui est mis en place pour offrir des dispositifs de prévention et de remédiation à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Quand les difficultés ne

peuvent être résolues en classe, une enseignante spécialisée et/ou une psychologue peuvent ainsi intervenir pour apporter des aides adaptées et différenciées. Les personnels du réseau travaillent en partenariat avec les parents et les enseignants. Le réseau de Lardy tourne sur 13 écoles et fait face cette année encore à de très nombreuses demandes. Les familles peuvent prendre contact avec le réseau par le biais des adresses mail suivantes :

rasedlardy@orange.fr

psyrasedlardy@orange.fr

Le conseil, représenté par la municipalité, les parents élus, les enseignants, décide de fusionner les deux conseils pour l'année scolaire 2022-2023

② Désignation du secrétaire

Mmes Catinot et Féraud

③ Résultats des élections / vote uniquement par correspondance

Les membres du conseil de écoles 2021-2022 ont décidé d'un commun accord lors du dernier conseil des écoles de l'année dernière de reconduire le vote par correspondance pour les élections des représentants des parents d'élèves le 7 octobre 2022. (Année 2022-2023)

Cette année le vote s'est fait en totalité par correspondance. Au regard de l'arrêté du 19 août 2019, « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école » (Journal officiel n°0192 du 20/08/2019).

Un vote sera de nouveau organisé lors du dernier conseil des écoles, le 30 juin prochain afin de décider d'une possible reconduction du vote par correspondance pour l'année 2023-2024.

En élémentaire : Participation en légère baisse par rapport à l'année dernière (38.10 % contre 44.03 %) : 252 inscrits, 96 votants, 4 sièges de titulaires pour 6 sièges à pourvoir (Mme Manuelle, M. Raboin, M. Moïta, Mme Rapillard). Les résultats ont été envoyés pour validation au rectorat. Nous attendons leur décision pour savoir si nous devons faire un tirage au sort pour les 2 sièges restants.

En maternelle : 173 inscrits, 80 votants mais 16 blancs/nuls (46,24% contre 45,21 % en 2021.) De nouveau cette année, des familles raturent le bulletin. Il faudra encore l'année prochaine insister sur la nécessité comme dans n'importe quel vote de ne rien inscrire sur le bulletin.

4 sièges de titulaires (Mme Renard, Mme Peythieu, Mme Tournemeule et Mme Durand) et 1 siège de suppléant (Mme Péria)

④ Vote du règlement intérieur de chaque école

Ce qui a été modifié et/ou rajouté :

En élémentaire :

« Les lieux des entrées à 8h20 et des sorties à 16h30 sont différentes selon les classes afin de limiter le nombre de personnes. »

« Les parents doivent obligatoirement avvertir la directrice ou l'enseignante du motif de l'absence par téléphone dès le jour de l'absence et par écrit dans le cahier de liaison au retour de l'enfant. »

« En cas d'un cas COVID confirmé, l'enfant pourra revenir à l'école après la mise en quarantaine de 7 jours (ou 5 jours si le test est négatif). La réglementation évoluera en même temps que le protocole sanitaire imposé (niveau « socle », Niveau 1, niveau 2, niveau 3).

En maternelle :

Toute absence doit être signalée par un appel téléphonique avant le début des classes puis par un mot justifiant l'absence qui sera apporté à l'enseignant dès le retour à l'école de l'enfant. Un certificat médical

n'est exigé qu'au retour d'une maladie contagieuse. **Les enseignantes transmettront à la hiérarchie les absences non justifiées ou les retards systématiques.**

Pour les enfants suivant des soins réguliers ou séances de rééducation régulières dans une institution (CMPP, centre de guidance, orthophonie...) pendant le temps scolaire : les parents font une demande écrite en complétant un formulaire qui vous sera donné par l'enseignante. Bien entendu, un adulte doit venir chercher et raccompagner l'enfant.

Lorsque votre enfant doit quitter l'école **exceptionnellement** sur le temps scolaire (maladie, RDV médicaux), vous devrez remplir un document de décharge de responsabilité que vous donnera l'enseignante.

Madame Catinot signale que trop de retards sont à déplorer le matin après 8h30, lorsque les portes de l'école sont fermées, en effet des arrivées tardives dérangent le fonctionnement des classes et des enseignantes qui sont déjà en activités.

De plus, Mme Catinot demande à tous les parents d'avoir quitté les locaux de l'école à 8h30 particulièrement pour les familles qui passent par la cour de récréation, les portes doivent être fermées à 8h30 et Mme Catinot ou ses collègues de l'élémentaire qui sont à la grille ne peuvent attendre les familles retardataires.

Les règlements intérieurs sont adoptés à l'unanimité pour les 2 écoles.

⑤ Structure et effectifs des écoles

En maternelle : 90 élèves, 4 classes

PS : 21 PS, Enseignante et direction : Mme Catinot, ATSEM : Mme Garrigou Juliette, Décharge de direction le lundi Mme Sanvido-Lanoue

MS/GS 1 : 14 MS et 9 GS (23), Enseignante : Mme Badoux, ATSEM : Mme Garrigou à mi-temps

MS/GS 2 : 15 MS et 8 GS (23), Enseignante : Mme Hamon, ATSEM : Mme Garrigou Corinne à mi-temps

PS/GS : 6 Ps et 17 GS (23) Enseignante : Mme Ferré, ATSEM : Mme Magnaux Emilie

Ce manque d'effectif ATSEM pose des problèmes d'organisation, en particulier durant l'après-midi, car il y a 2 dortoirs à surveiller ; 2 ATSEM sont donc mobilisées. Ce manque de personnel ATSEM va aussi limiter les sorties en extérieur, et notamment l'opportunité de profiter du stade ou du dojo car les enseignants ne peuvent sortir seuls avec 1 classe entière.

Nous reconduisons donc notre demande auprès de la municipalité pour un quatrième poste d'Atsem, la répartition de Mme Garrigou Corinne sur 2 classes est très compliquée et épuisante pour elle, de plus cela réduit les projets des enseignantes dans leur classe.

Au regard de l'effectif des PS, les élèves sont répartis sur 2 dortoirs. Afin que le personnel Atsem puissent prendre sa pose réglementaire, la commune a organisé avec l'aide du personnel du centre de loisirs des permanences de 13h30 à 14h00. En alternance, les Atsem assurent la surveillance du dortoir de 14h00 au réveil des enfants. Monsieur Marais, maire de la commune est conscient des difficultés rencontrées mais malheureusement des restrictions budgétaires ne l'autorise pas ce jour à ouvrir un quatrième poste.

En élémentaire : 149 élèves pour 6 classes : 27 CP, 27 CE1, 36 CE2, 28 CM1, 31 CM2

CP : 21 : Mme Boullard

CP/CE1 : 25 (6+19) : Mme Laforest

CE1/CE2 : 26 (8-18) : Mme Le Fort (lundi, mardi, vendredi) et Mme Sanvido-Lanoue (jeudi)

CE2/CM1 : 26 (18+8) : Mme Mesnildrey

CM1/CM2 : 2- (20+6) : Mme Duenas

CM2 : 25 (2 inscriptions prévues en janvier) : Mme Féraud déchargée les jeudis par Mme Ryssen (jusqu'au mois de mars).

⑥ Santé et sécurité

COVID :

Il comporte un niveau socle, consistant à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention, et trois niveaux. Le niveau socle a été retenu à compter de la

rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. Le respect des gestes barrières demeure recommandé, en particulier : le lavage régulier des mains, l'aération fréquente des locaux, le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Toutes les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction. Il n'y a pas non plus de limitation du brassage entre les groupes d'élèves.

« Tracer – Tester – Protéger »

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école**, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. De même, il leur est demandé de ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2.

Que se passe-t-il pour les élèves « cas confirmés » dans une école ?

Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé. L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires. S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Mme Catinot souligne que la quasi-totalité des classes sont maintenant équipées de capteur de Co2 et en remercie la commune. Elle demande à la commune de bien vouloir équiper les locaux qui n'en sont pas encore pourvus à ce jour (classe 4, salle de motricité, locaux de sommeil)

Sécurité : PPMS / Incendie

Exercice incendie : le 22-09-2022 à 09h50 : Les élèves des différentes classes sont sortis dans le calme et se sont rassemblés en rang devant les points de rencontre habituels fixés dans les cours des écoles.

PPMS intrusion : le 20-10-2021 à 11h00.

Madame Catinot demande des boutons déclencheur dans les dortoirs, la salle des atsem et la classe 4. (cf Demande initiale lors du Conseil des écoles du 12 novembre 2020)

Dates des prochains exercices : Incendie le 6 février 2023, Confinement le 11 mai 2023. Les écoles essaieront de réaliser un exercice de PPMS Intrusion avec fuite des enfants avant la fin de l'année. Elles souhaitent avoir les conseils du référent gendarmerie afin de pouvoir simuler cet exercice.

PAI :

Mme Catinot informe le conseil des écoles des dernières directives concernant les PAI.

« Sur demande de la direction de la DPMIS (direction de la protection maternelle et infantile et de la santé), le médecin de PMI ne supervisera et ne signera plus les PAI des enfants des écoles maternelles petite et moyenne sections. Le PAI concerne les parents, l'école, le médecin de famille ou le médecin spécialiste qui a rempli le PAI et la mairie. La signature du médecin de PMI n'apporte aucune plus-value au PAI dans un moment de raréfaction des médecins de PMI ».

En ce qui concerne la mise en place d'un PAI pour les enfants de GS (Médecin Education Nationale), « le médecin de l'éducation nationale examinera en priorité les PAI nécessitant des aménagements ou des adaptations (temps de présence, aménagement de l'environnement, restauration, particulièrement pour des allergies alimentaires...). En ce qui concerne les PAI pour une prise médicamenteuse simple, comprenant la fiche d'urgence Eduscol remplie et signée par le médecin traitant ainsi que l'ordonnance, ils seront examinés par un médecin scolaire uniquement si un avis complémentaire est nécessaire ». Mme Catinot et Mme Féraud soulignent que juger si un avis complémentaire est nécessaire ne rentre

absolument pas dans leurs compétences, n'ayant pas fait d'études de médecine et déplorent dans ce contexte des charges et des responsabilités qui ne devraient pas peser sur les directeurs.

Madame Ogès souligne le fait que les PAI doivent être doublés en garderie (médicaments + ordonnance + protocole).

⑦ Evaluations Nationales de rentrée CP, CE1 et 6^{ème}

CP :

Un bilan globalement assez satisfaisant. Pour comparer avec l'année dernière les résultats en mathématiques sont meilleurs qu'en français car il y a eu des modifications dans les consignes d'un exercice en particulier.

Il y a plus d'enfants qui ont des petites difficultés de façon ponctuelle.

Cette année, plus d'enfants ressortent avec des faiblesses ou des besoins mais parfois uniquement dans une ou deux compétences. Pour comparer avec l'année dernière, on remarquait que plusieurs domaines n'étaient pas réussis et cela concernait des enfants ayant des difficultés sur plusieurs compétences.

Il y a également, cette année, des élèves avec des difficultés dans plusieurs domaines.

En français :

La manipulation des phonèmes a été plus compliquée que l'année dernière, ainsi que la compréhension des mots (les mots énoncés sont par ailleurs proches phonétiquement).

De façon moins flagrante, il y a quelques difficultés dans le repérage des lettres avec la confusion des b/d , a/o ... malgré des consignes plus précises que l'année dernière. Mais ce sont des compétences qui seront travaillées en CP.

On remarque également quelques confusions sur le son des lettres et leurs graphies.

On peut se demander si le port du masque n'est pas la source de certaines de ces difficultés en français.

Il y a eu plus de problèmes que l'année dernière sur la compréhension de textes lus par l'enseignante, ce qui peut être dû à des problèmes d'écoute, d'attention et de vocabulaire.

En mathématiques :

Les résultats sont aussi épars.

En résolution de problèmes, il y a un peu moins d'enfants en difficultés mais pour ceux qui le sont, ils le sont de façon plus importante. Il y avait deux sortes de problèmes, ceux avec dessin, plus faciles, et ceux sans dessin.

Il y a également eu plus de « ratés » en lecture de nombres.

En dénombrement, certains enfants font glisser leur doigt plus vite que leur comptage.

En comparaison de nombres : il y a eu des petits soucis, certains n'ont pas compris la consigne.

L'exercice sur la droite graduée a été mieux réussi puisque cette année, il a été simplifié.

Les assemblages en géométrie ont été bien réussis.

En conclusion, en mathématiques les résultats sont relativement proches de ceux de l'année dernière, avec des progrès sur la position des nombres, car l'exercice a été facilité avec la présence d'une graduation sur la droite.

Tant pour le français que pour les mathématiques, on a constaté que certains enfants ne se repéraient pas bien sur le fichier pour mettre les réponses au bon endroit, et ce malgré des consignes très précises, sans doute par manque d'écoute et de concentration.

CE1 :

Nous constatons une grande hétérogénéité dans les résultats des évaluations.

En français, il y a de bonnes choses pour les mots encodés. Les lettres sont bien connues et les résultats sont bons en ce qui concerne les exercices sur les phonèmes.

Les résultats sont globalement bons, en ce qui concerne la compréhension des mots, phrases et textes lus seul et par l'enseignant et les phrases lues seul.

Toutefois, on constate des faiblesses dans la vitesse de lecture, pour un petit tiers des élèves. La fluence sera travaillée et renforcée notamment en APC.

En mathématiques : il y a de bons résultats en numération. Associer un nombre à une position sur une droite ainsi que lire et écrire des nombres sont des domaines en réussite.

En géométrie et espace les exercices d'assemblage des formes sont les mêmes que pour les CP, avec encore quelques erreurs.

Les entraînements de calcul mental sont à poursuivre pour automatiser et travailler des techniques de calculs, que ce soit pour addition comme pour la soustraction.

De même pour la résolution de problèmes, les résultats des évaluations montrent la nécessité d'un travail fréquent. Elle fait l'objet d'un rituel quotidien dans les 2 classes de CE1.

6^{ème} :

Les réussites :

- En français : comprendre un message oral, comprendre un texte écrit, mobiliser le lexique, et la fluence. Les résultats sont en progression
- En mathématiques : les automatismes, les grandeurs et mesures.

Les compétences les moins bien réussies sont l'orthographe et la résolution problème.

Les équipes maternelle et élémentaire en concertation suite aux résultats des évaluations mettent en place des stratégies d'apprentissages afin d'améliorer les points mis en avant avec ces résultats.

⑧ Projets en maternelle et élémentaire

Maternelle

Association Sportive affiliée à l'USEP

L'association sportive qui perdure cette année grâce à des parents volontaires (Mrs Durand, Raboin, Mr Landelle, Mmes Manuelle et Lhermitte) permet aux classes des écoles de s'engager dans des rencontres USEP. Suite à la l'Assemblée générale de l'association, il a été décidé que les classes des deux écoles participeront en extérieure sur le temps scolaire à une rencontre sportive. En effet, malheureusement nous devons nous adapter aux difficultés rencontrées par les directrices pour obtenir des transports et aux tarifs exorbitants qui sont appliqués. Les parents de l'association réfléchissent à une ou deux journées de rencontres inter classes sur place.

L'école maternelle s'est inscrite à une rencontre de gymnastique pour les classes 1 et 2 et un maternathlon pour les classes 3 et 4.

Projets sportifs : Les écoles renouvellent leurs projets sportifs : jeux d'opposition avec Mr Huet grâce à l'accord de la commune qui prendra en charge les 7 séances pour les classes 1, 2 et 4 (les PS de Mme Ferré seront confiés à Mme Catinot lors des séances de sa classe), roller pour le MS/GS, course d'orientation, athlétisme...

Le planning du gymnase est réparti entre les 10 classes des deux écoles et les associations du village. Les écoles ne peuvent pas s'y rendre à leur convenance qu'il fasse chaud ou froid. Les activités sont donc réparties sur l'année et sur les 5 périodes permettant ainsi aux enfants de maternelle d'avoir la chance de bénéficier d'un cycle sport d'opposition et d'un cycle de roller.

L'école maternelle signale qu'elle souhaite comme demandée au mois de juin mettre en place du mini tennis et se rapprochera de club de tennis.

Tri sélectif : Nous rappelons au famille qu'elles ont toujours la possibilité de déposer leurs piles usagées dans le réceptacle prévu à cet effet dans le hall de l'école maternelle.

les écoles récupèrent toujours les bouchons et cartouches (au profit d'associations), en maternelle depuis l'année dernière nous stockons les feutres et stylos usagés afin de les déposer chez Cultura qui s'est engagé dans la lutte pour la protection de l'environnement avec la mise en place de l'opération de collecte des stylos usagés.

En élémentaire :

Label Paris 2024 : l'école participe au dispositif « Paris 2024 ».

Judo : M. Le maire a donné son accord de financement pour que M. Huet intervienne sur les 6 classes en sport d'opposition. Le projet est en cours de validation.

Tennis : toutes les classes bénéficieront d'une initiation tennis (6 séances par classe). Le planning n'est pas encore défini.

USEP : toutes les classes sont inscrites à une rencontre en extérieur :

CM1/CM2 et CM2 : jeux d'échec et course d'orientation (en avril, à la Tour de Montlhéry). Ces 2 classes participeront également au programme « tous Globe-Trotters » qui consiste pour les enfants à bouger tous les jours pendant 1 mois (mois de la santé) pour cumuler collectivement le plus de kilomètres (15min d'activité= 1km). Ce programme n'est accessible qu'au cycle 3.

Les 4 autres classes : participeront à la journée d'athlétisme (mai ou juin).

Les prix des bus ayant augmenté, ainsi que la pénurie de chauffeur nous contraignent à ne faire qu'une seule sortie USEP.

Activité Physique Quotidienne (APQ) : Nous avons mis à disposition des élèves du matériel de sport, sur le temps des récréations : l'objectif pour les élèves est de bouger au moins 30 minutes par jour, mais pas forcément sur le temps scolaire (venir à l'école à pieds, en vélo.... Et aussi sur le temps du midi).

Prévention routière : une demande de partenariat avec la MAÏF a été faite. Nous attendons la réponse ainsi que les disponibilités.

Tri et recyclage : un nouveau partenariat cette année, dans la continuité de ce qui a été fait l'an dernier. Le projet est en cours d'élaboration.

Musique : projet chorale pour toutes les classes, avec une intervenante du conservatoire pour une restitution, devant les résidents de la MARPA et aussi devant les parents en fin d'année, lors de la fête de l'école.

Sorties : Les sorties s'effectueront en bus.

CM1/CM2 et CM2 participent au dispositif « école et cinéma » : 3 séances dans l'année : « le chien jaune de Mongolie », « jeux d'images » et « Billy Elliot ».

CP et CP/CE1 : l'imprimerie

CE1/CE2 et CE2/CM1 : en cours de programmation

CME : Les élections des représentants au conseil municipal des enfants ont eu lieu mardi 11 octobre. Les élèves élus sont : Lucas Blatanis, Elise Braquet, Maëlys Dobbelaere et Louise Romero Prodon. Ils rejoignent les élus actuels (Manon Contu, Théo Champion, Alice Lesport, Noah Fergant).

Photographe pour les 2 écoles : La photographie individuelle a été réalisée le 7 octobre dernier. La photographie des classes sera faite aux beaux jours.

Remise des prix GS et CM2 : Prévus le vendredi 23 juin à 15h15.

Fête des écoles : Prévus le vendredi 16 juin à 18h00. Là aussi, nous nous adapterons comme tous aux conditions sanitaires du moment. Une réunion de préparation est prévue le 24 janvier 2022.

Bibliothèque :

En maternelle : Les enfants sont accueillis de nouveau dans les locaux de la bibliothèque mais ne peuvent toujours pas emprunter des livres pour les lire à la maison. Les enseignantes regrettent cette décision car même si semble-t-il la fréquentation de la bibliothèque a augmenté hors temps scolaire,

il y a des enfants qui n'auront les mêmes chances d'accès aux livres car toutes les familles ne fréquentent pas les locaux de la bibliothèque. Les livres choisis pendant les séances restent dans les classes à la disposition des enfants entre chaque séance. Une séance jeux de société sera organisée en partenariat avec la bibliothèque. Les enseignantes feront appel aux parents afin d'encadrer l'activité.

En élémentaire : Les classes bénéficient d'une visite à la médiathèque par mois, et participation à différents projets. Le premier sera autour des jeux de société.

Natation :

En élémentaire : Tous les élèves de CM1 et CM2 vont actuellement à la piscine tous les après-midis (du 10 au 21 octobre)

Les élèves de CP et de CE1 iront à la piscine tous les après-midis du 02 au 14 février.

Seuls les élèves de CE2 ne bénéficieront pas de séances de piscine.

Ces séances ont lieu à l'aquastade de Mennecy. Les objectifs des séances de natation sont de familiariser les élèves avec l'eau, apprendre à tomber dans l'eau et savoir rejoindre le bord, de gagner en aisance aquatique. Il n'y a pas de perfectionnement à la nage. Un certificat d'aisance aquatique (fin de cycle 2) et une attestation scolaire « savoir-nager » (fin de cycle 3) seront délivrés pour les enfants réussissant les tests.

En maternelle : initialement prévu au mois de juin pour les GS, faute de disponibilité de créneaux à la piscine, l'activité ne pourra se dérouler.

Sorties, fêtes et RDV divers en maternelle :

Semaine du goût : les enfants cuisinent autour des saveurs d'automne avec des plats sucrés et salés sur toute la semaine du 11 au 14 octobre. Mme Catinot et son équipe remercient les familles de leur participation en fournissant aux enseignantes les ingrédients permettant la réalisation des recettes.

Spectacle en maternelle : Comme chaque année, la coopérative scolaire offrira aux enfants de l'école maternelle un spectacle. La compagnie CCDM viendra nous faire une représentation musicale dans la salle de motricité début janvier « Trompette, violoncelles et...sorcières »

Chorale : La chorale de fin d'année et le buffet partagé au gymnase en présence des familles se dérouleront le Mardi 6 décembre.

Remise des carnets de suivi scolaire : Les RDV au premier semestre se feront uniquement par téléphone, permettant une meilleure gestion du temps et une plus grande amplitude des horaires (des RDV pouvant être proposés le matin avant l'école, le midi, le soir...). C'est un choix d'équipe qui permet de toucher toutes les familles et d'éviter les « oublis » de RDV. Nous rappelons que ces rendez-vous (plusieurs heures par classe) sont tous effectués hors temps scolaire sur le temps personnel des enseignantes. L'équipe enseignante de Vert Le Grand propose systématiquement un RDV téléphonique à toutes les familles à la fin de ce 1^{er} semestre, et au mois de juin seront contactées par les enseignantes uniquement les familles pour qui un entretien en présentiel est indispensable. En dehors de ces périodes, les enseignantes ou les familles ont toujours la possibilité de demander un rendez-vous si cela est nécessaire par le biais du cahier de liaison.

Réunions de rentrée : Les enseignantes ont reçu dans les classes un représentant par famille pour informer les familles de l'organisation de leur fonctionnement. Nous avons une moyenne de 22 enfants dans les classes, vous comprendrez aisément que les classes ne sont pas extensibles et que nous ne pouvons recevoir les deux parents dans ce contexte. Il est évident que dans le cadre des familles séparées, nous accueillons avec plaisir les deux représentants. Nous faisons donc complètement confiance aux parents présents pour faire le bilan de la réunion à leur conjoint.

Sortie de fin d'année : Elle se déroulera le mardi 6 juin à Provins. (les enfants assisteront à un spectacle de vol de rapaces et un spectacle des chevaliers). Mme Catinot souligne les énormes difficultés rencontrées pour obtenir des transports pour les 4 classes (pas de bus, pas de chauffeurs...) et les tarifs pratiqués étant démesurés. Un devis raisonnable a finalement été obtenu et l'école maternelle remercie vivement la commune qui prendra en charge le transport s'élevant à 1374,56€. Les entrées à Provins (1275 €) seront en partie prises en charge par la coopérative scolaire de l'école, une petite participation sera sans doute demandée aux familles.

⑨ Travaux

En maternelle : Mme Catinot remercie la commune pour les travaux dans les sanitaires des enfants, des coffrages carrelés ont été faits afin de masquer les tuyauteries apparentes et les robinets ont été changés.

Comme au mois de juin, Mme Catinot demande quand les filtres anti UV qui ont été retirés seront remplacés. Elle demande aussi que le bureau de direction en soit équipé. La commune répond qu'elle rencontre d'énormes difficultés à contacter la société qui a été en charge des travaux.

Madame Catinot demande à ce que les vieilles protections autocollantes sur le toit de la véranda soient retirées, elles sont abimées et sales, maintenant que la véranda est équipée de stores électriques, elles ne sont plus nécessaires.

Mme Catinot demande à ce qu'une vérification des huisseries et fermetures fenêtres et portes soit faite, afin de participer aux efforts énergétiques demandées à tous.

Mme Catinot demande aussi une vérification de tous les câbles des stores intérieurs.

La commune nous informe que des panneaux indicateurs MATERNELLE et ELEMENTAIRE sont prévus au budget.

Les directrices demandent à la commune si le changement des piles des télécommandes de déclenchement en cas d'intrusion a bien été fait. Monsieur Laigre, responsable du service technique doit nous apporter une réponse.

Capteurs de Co2 : Mme Catinot demande d'équiper les espaces non pourvus : les deux dortoirs et la 4^{ème} classe qui vient d'ouvrir.

Boutons d'alarme PPMS Intrusion : Mme Catinot demande à la commune de bien vouloir équiper de boutons d'alerte Intrusion les salles qui n'en sont pas encore pourvues à ce jour (classe 4, locaux de sommeil)

En élémentaire : nous remercions la municipalité pour la pose des stores intérieurs des classes côté cour.

Demandes de travaux :

- Un panneau d'affichage au portail de la 2^{ème} entrée pour que les parents entrant de ce côté puissent avoir les informations affichées à l'entrée principale.
- Une boîte à livres dans la cour (sous le préau).
- Remplacement des dévidoirs des essuie-mains dans les toilettes des enfants : les enfants gaspillent énormément de papier.
- Suite au déménagement d'une des classes, serait-il possible d'avoir un nouveau vidéoprojecteur ?

⑩ Questions parents

Récréations en maternelle : En cas de pluie, les classes alternent sous le préau, à titre exceptionnel, la salle de vidéo sera utilisée, les enseignantes privilégiant alors des vidéos pédagogiques avec de la qualité (extraits de ballet ou d'opéra...) qui sont aussi des supports pédagogiques en lien avec les projets des classes. De plus la salle de motricité, ne peut évidemment accueillir en activité qu'une seule classe, la

sécurité de vos enfants restant notre priorité. Je rappelle aux familles que l'école n'est pas là pour prévoir, « des temps d'occupation », vos enfants ayant comme nous tous besoin du moment de liberté pour se ressourcer, ils ont d'ailleurs beaucoup de chance dans cette école de pouvoir profiter grâce aux investissements faits par la commune, de nombreux jeux dans la cour (vélos, patinettes, vélos taxi) permettant de canaliser les énergies et de réduire les chamailleries d'une cour d'enfants de 3 à 5 ans.

Sur le temps périscolaire la surveillance est de la responsabilité de la municipalité qui se doit d'organiser le service. Mme Ogès signale qu'elle rencontre des difficultés d'organisation suite à des congés de son personnel et souligne que Monsieur Cyril Vidal reprendra les activités en élémentaire le 7 novembre car son effectif sera alors complet.

Fatigue des enfants :

Les enseignantes sont soucieuses du « respect du rythme des enfants » la priorité d'un enseignant étant le bien-être de ses élèves et le cadre dans lequel il suivra ses apprentissages. Le changement de rythme entre la petite section et la moyenne section est une évidence. Les enseignantes regrettent que certains enfants ne soient pas toujours couchés le soir à des heures raisonnables provoquant une baisse de l'attention ou une fatigue pour quelques-uns en début d'après-midi.

Il n'y a pas de temps de sieste mis en place pour ce niveau de classe. Un temps calme est mis en place par les enseignantes selon les besoins des enfants et l'encadrement adulte disponible. Nous ne disposons ni du personnel, ni des infrastructures pour mettre en place un temps de sieste qui n'est pas préconisé.

Chauffage :

Les parents élus interrogent la municipalité sur les conditions de chauffage des locaux de l'école maternelle.

Un Plan de sobriété énergétique a été présenté jeudi 6 octobre dernier. Basé sur le travail de neuf groupes thématiques, dont un sur les collectivités territoriales, il propose toute une série de mesures pour réduire la consommation énergétique de 10% en deux ans. Reste maintenant à les mettre en place et à faire évoluer les comportements. La commune organisera une réunion avec tous les acteurs travaillant dans les locaux de l'école, souhaitant trouver et mettre en place des solutions permettant des réductions de consommation en eau, électricité et chauffage sur le bâtiment. Actuellement, le chauffage est réglé sur 19 degrés sur des créneaux horaires définis.

Dates des prochains conseils des écoles : mardi 7 février 2023 et mardi 20 juin 2023

Compte-rendu soumis à la relecture des parents d'élèves : Mme Manuelle et Mme Tournemeule

Compte-rendu soumis à la relecture de Monsieur Josse, Adjoint au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

Présidentes et secrétaires de la réunion :

Mme Catinot
Directrice de la maternelle

ÉCOLE MATERNELLE
LA CROIX BOISSÉE
Rue de la Poste
91810 VERT LE GRAND
n° 091 04 44 N
Tél : 01 64 56 05 29

Mme Féraud
Directrice de l'élémentaire

Ecole élémentaire La Croix Boissée
Chemin vicinal n° 19
91810 VERT LE GRAND
RNE 091 04 44 N